

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le six novembre à 9 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Nathalie GALLATO, Peggy VERGARA, Christine MARTINEZ et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK, Franck LILLE

Absents excusés : Mr Denis TECOUERES

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) DM N°3 – budget commune : virement de l'article 678 à l'article 6554 pour un montant de 12000€

Suite à la demande de la Trésorerie de Mirande nous informant que les collectivités ayant transférées la compétence en matière d'électrification au SDEG, les travaux réalisés par le SDEG doivent être comptabilisés à l'article 6554 du fonctionnement et non comptabilisés en investissement puisque c'est le SDEG qui récupère le FCTVA. Aussi il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de régler les travaux de remplacement de l'éclairage public RD 14 en Led, travaux prévus au BP 2021 en investissement.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter une DM N°3 pour le virement de l'article 678 à l'article 6554 pour un montant de 12 000 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

2) DM N°1 budget lotissement : virement de l'article 605 à l'article 1641 pour un montant de 35 €

Le Crédit Agricole a révisé les montants de remboursement du prêt ce qui a modifié les montants d'échéance de remboursement du capital et des intérêts. Aussi à l'article 1641 il manque 35€ pour le remboursement du capital de l'emprunt.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter une DM N°1 pour le virement de l'article 605 à l'article 1641 pour un montant de 35 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3) Point information sur vente de terrains

Suite à une offre d'acquisition du lot n°3 du lotissement, il nous est demandé d'effectuer une étude de sol et une étude de pollution des sols. Ces études sont en cours par l'entreprise Optisol de Nogaro.

Suite à la demande de Mr MENNE Nicolas d'acquiescer la parcelle de bois limitrophe à la gravière (parcelle section C n°79), il est décidé de le rencontrer pour étudier cette éventuelle vente.

4) Projet adressage

Une 1^{ère} réunion s'est tenue, Mr le Maire nous fait le compte rendu.

La départementale n°14 sera nommée Route des Pyrénées

La départementale n°255 sera nommée soit route de Juillac soit route de Marciac.

Il est prévu de réaliser un découpage par quartier et référencer chaque maison et consulter les habitants afin de finaliser le travail.

5) Désignation des membres de 2 membres du conseil municipal à la future association syndicale des copropriétaires du lotissement Traillonne

Sont désignées comme titulaires : Nathalie GALLATO et Eliane DUFFAU

Suppléantes : Peggy VERGARA.

6) Proposition de plantation de haies autour de la micro station du lotissement

Une demande de plan du réseau d'assainissement a été demandé au SIVOM, afin de vérifier le passage du réseau.

7) Proposition travaux d'élagage

Mr le Maire nous informe qu'ENEDIS a prévu des travaux d'élagage en 2022.

8) Points commissions communales

Commission voirie :

Catherine PILET nous fait part du tarif du SIVOM de Miellan-Marciac afin d'élaguer des arbres situés sur le territoire de la commune :

½ journée (soit 4h00) : lamier simple 392€, si branches débitées 112€+ chargement 152€ et option broyage 304€.

Commission Espaces publics :

Carole CAUSSADE précise que le monument aux morts a été réaménagé et des hortensias ont été plantés à l'arrière de l'église St Laurent.

Commission Espaces publics :

Eliane DUFFAU précise :

- qu'une intervention du SIVOM a été demandé pour l'appartement occupé par Mme Laffitte, le zinc qui récupère les eaux pluviales doit être changé
- une corvée est prévue le 13 novembre pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux
- des travaux de nettoyage vont se poursuivre à l'église Saint André, ainsi que des travaux de maçonnerie du mur
- des travaux de peinture de la sacristie de l'église Saint Laurent

8) Vœux 2022

Il n'y aura pas de manifestation, il est donc décidé d'adresser une carte aux habitants.

Questions diverses :

- L'association AEDS qui avait demandé la salle des fêtes pour Noël à annuler sa demande suite aux conditions sanitaires actuelles ils refont un système de drive mais renouvelle sa demande pour 2023, accord du conseil municipal.
- Suite à la décision de 1^{ère} instance du tribunal judiciaire d'Auch, Mr le Maire propose au conseil municipal de faire appel de cette décision, accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.